



**BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
N° 1  
AOUT 2019**



**CGT – GHPP**

**Permanence au local  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h**

**Tél : 04.75.53.44.91  
Poste : 44.91  
Port : 07.66.50.66.78  
mail : [cgt@gh-portes-deprovence.fr](mailto:cgt@gh-portes-deprovence.fr)**

**Site web : [cgt-ghpp.fr](http://cgt-ghpp.fr)**



**CGT-GHPP  
Montélimar**

**Rapport d'Expertise  
du Cabinet Syndex  
du 8 juillet 2019**

**1**



**2**

**ZOOM SUR  
THÉMATIQUES  
en ligne sur notre  
site [cgt-ghpp.fr](http://cgt-ghpp.fr)**



**Plan Santé 2022 :  
une loi qui fait  
débat...**

**3**



*Si j'étais ...*

*... CGT ...*

*... Témoignages  
anonymes ...*

**On vous donne la  
possibilité de  
prendre la parole et  
d'être publié sur  
notre site web ...**

**Contact : [cgt-  
duchoy@gmx.fr](mailto:cgt-duchoy@gmx.fr)**



## ***Rapport d'Expertise du Cabinet Syndex du 8 juillet 2019***

**Le 08 Juillet 2019 a eu lieu un CHSCT Extraordinaire lors duquel a été remis le rapport d'expertise du Cabinet SYNDEX.**

Pour rappel, cette expertise avait été demandée par l'ensemble des représentants du personnel des syndicats lors d'un précédent CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) afin d'évaluer les conséquences des mesures prévues dans le PRE (Plan de Retour à l'Equilibre) sur les conditions de travail et la santé des agents. Cette intervention a permis de présenter un pronostic des effets du projet pour les agents, et d'établir des recommandations pour l'amélioration et/ou la préservation des conditions de travail.

### **Souffrance au travail**



**ENTENDRE**  
la souffrance  
des personnels

**PROSCRIRE**  
l'intensification du travail,  
le mépris, la polyvalence  
à outrance...

Un rapport détaillé et très circonstancié en remarques et autres pistes d'économies a été rendu et présenté ce jour à l'Administration. Il a été convenu, après l'exposé de son contenu, la programmation d'autres CHSCT extraordinaires, dédiés à un réexamen des points PRE inapplicables selon les Membres élus du CHSCT. Les mesures prévues au préalable dans ce PRE n'ont donc pu être mises en place au 1<sup>er</sup> juillet 2019 comme il était convenu initialement. Ainsi, les négociations restent ouvertes et seront défendues par les représentants du personnel, membres de ce comité, lors de ces CHSCT extraordinaires programmés dans les jours à venir.

#### **Prochaines dates de CHSCT extraordinaires PRE :**

- **31 juillet 2019**
- **08 août 2019**
- **22 août 2019**

Au vu de l'expertise, sans doute existe-t-il d'autres pistes d'économies, dont vous avez peut-être idée ... faites-en nous part. Nous restons joignables pour recueillir vos idées et pistes d'économies.



**Nous vous invitons à venir découvrir sur notre site [cgt-ghpp.fr](http://cgt-ghpp.fr) notre nouvelle rubrique « ZOOM SUR THEMATIQUES ».**

En effet, depuis peu, la **CGT-GHPP** (Groupement Hospitalier des Portes de Provence) organise avec la **CGT-CHV** (Centre Hospitalier de Valence) et la **CGT-HDN-St Vallier** (Hôpitaux Drôme Nord) des rencontres afin de débattre sur nos expériences et échanger des informations. Nous avons souhaité partager avec vous ces moments sous forme de petites séquences vidéo afin que chacun puisse en profiter.

Vous y trouverez des témoignages de professionnels, des dossiers et des liens qui pourraient vous aider si vous êtes confrontés à ce genre de situation.

Nous nous ferons aussi l'écho de ce qui circule sur d'autres sites, qui viendront ainsi illustrer et étayer les propos de nos préoccupations institutionnelles. Toutes ces sources de références se multiplieront inévitablement avec l'enrichissement de ces thématiques au fil du temps.



En visitant les articles, vous êtes invités à **cliquer sur les images** pour être redirigé vers les liens de référence.

Nous avons pour projet d'ouvrir plusieurs dossiers, au cœur de notre réalité institutionnelle.

Pour ce faire, nous avons l'intention de nous réunir, de nous rencontrer, nous **et** vous, **vous et nous**, pour discuter des sujets qui nous occupent et préoccupent tous.

C'est pour cela que nous organiserons prochainement une **Rencontre Zoom sur Thématiques**.

Le projet est sur le point de se réaliser... nous vous lancerons une invitation à cette rencontre dès que tout est au point pour la réalisation.

**Restez connectés... pour rester informés. À très bientôt donc !...**



## *Plan Santé 2022 : une loi qui fait débat...*

**Le projet de loi « santé 2022 » a été élaboré, comme les précédents, en dehors de tout bilan partagé, et sans un minimum de concertation avec les représentants de plus d'un million d'agents. Pour la CGT, 1ère organisation syndicale de la santé, il s'agit d'un nouveau plan qui vise des économies au détriment de la population.**

Rallonge budgétaire au compte-gouttes, rapprochement public-privé, soins d'urgence confiés aux médecins de ville... Le plan présenté ne répond à aucune des revendications exprimées par un personnel soignant à bout de souffle. Bien au contraire : c'est l'annonce d'une nouvelle dégradation de l'offre de soins.

- Accélération des regroupements, des fusions, des fermetures de services et d'hôpitaux au travers des GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) et des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé), c'est l'aggravation de la situation des hôpitaux.

- Le label "Hôpitaux de proximité" : des hôpitaux sans service d'urgence, ni de chirurgie, ni maternité.

- Création de 1 000 Communautés Professionnelles de Territoire de Santé (CPTS) d'ici 2022. Objectif : éviter l'hospitalisation. Les budgets des hôpitaux seront-ils à nouveau réduits pour financer les CPTS ?

- Création de 400 postes de médecins généralistes à exercice partagé ville/ hôpital vise à « pallier les situations les plus graves ». De qui se moque-t-on ?



### **Des craintes persistent autour de nombreuses mesures floues :**

L'assouplissement de la T2A par la mise en place de forfaits universels pour les maladies chroniques a pour objectif explicite de limiter les actes estimés « redondants » ou les « pratiques non pertinentes ». Un dispositif qui diminuera de facto le financement des hôpitaux. Qui estimera qu'un acte est nécessaire ou non ? Quelles seront les modalités de financement des établissements quand le forfait inclura par la suite la prise en charge en ville ? La suppression du numerus clausus dès la rentrée 2020 n'apporte aucune certitude en terme de médecins formés. Sera-t-il remplacé par ParcoursSup, c'est-à-dire par une sélection avant même l'entrée à l'université comme ce sera le cas dès 2019 pour l'accès aux IFSI ?

**Mr Macron et Mme Buzyn ont organisé une pénurie brutale des moyens, qui leur permet aujourd'hui d'accélérer la destruction des hôpitaux et de notre système de santé.**